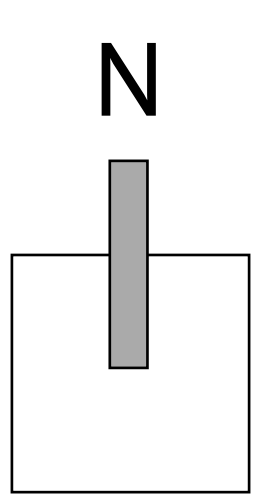


### LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° des emplacements	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Création d'une station d'épuration	Commune
2	Pose de tuyaux pour le réseau d'assainissement	Commune

- ### Légende
- U Bourg et quartier récent: dense à développer
  - AU Nouveaux quartiers à développer
  - AU0 Nouveaux quartiers à développer sous réserve d'une modification du PLU
  - A Secteur agricole où les constructions nécessaires à l'activité agricole sont autorisées
  - Ap Secteur dédié à l'espace agricole protégé l'inconstructibilité est stricte
  - Ae Secteur dédié à la création d'une station d'épuration
  - A1 Secteur agricole où les extensions mesurées et les annexes à l'habitation sont autorisées
  - A2 Secteur agricole où les extensions mesurées et les annexes à l'habitation sont autorisées ainsi que les constructions liées à l'activité agricole
  - Nb Zone naturelle avec présence de bois
  - Nr Zone naturelle avec présence de ruisseaux
  - Nce Zone naturelle de cohérence écologique avec présence de haies
  - Emplacement réservé
  - Protection des puits au titre du L151-19
  - Protection des fontaines au titre du L151-19
  - Protection du petit patrimoine (bâti ou non) au titre du L151-19 et L 151-23
  - Protection des murs en pierre au titre du L151-19
  - Protection des jardins et arbres plantés au titre du L151-23 en zone U (dernier alinéa). Inconstructibilité stricte.
  - Protection des haies au titre du L151-19 et L151-23
  - Protection des arbres au titre du L151-19 et L151-23
  - Espaces boisés classés
  - Périmètre TIGF
  - Périmètre de zone inondable
  - ★ Repérage des granges au titre du L151-11



ECHELLE 1/5000

## Plan Local d'Urbanisme

**Commune de POUY ROQUELAURE**

Élaboration

### ZONAGE

Date du PLU arrêté le 15 05 2016  
Date du PLU approuvé le 23 11 2016